

# SPELC - PARIS

## Mouvement de l'emploi du 2nd degré : des avancées obtenues par le SPELC

Dans un courrier adressé au Président de la CAE (Commission Académique de l'Emploi), le SPELC a expliqué en quoi la CAE devait améliorer son fonctionnement au regard des Accords de l'emploi. Le SPELC a demandé à ce que son courrier soit présenté à l'ensemble des organisations syndicales siégeant en CAE. En conséquence, le Président de la CAE a proposé un processus plus conforme, validé par les organisations syndicales présentes :

- Les représentants des maîtres seront désormais davantage impliqués dans la codification des dossiers de mutation en ayant accès aux dossiers des candidats 48 heures avant la réunion de la CAE et ils seront associés à la nomination des maîtres codifiés A.
- Les représentants des maîtres pourront aussi demander à ce que certains candidats soient reçus par les chefs d'établissements en priorité (en fonction de la codification du candidat).

Le SPELC se réjouit de ce que le dialogue soit ouvert et se montrera toujours constructif dans l'amélioration du fonctionnement de la CAE.

Présent en CAE, le SPELC peut suivre et défendre votre dossier lors du mouvement des maîtres. N'hésitez pas à nous contacter :

-Responsable du Mouvement des maîtres au 1 er degré :

Emmanuelle Savioz : [e.savioz@spelc.fr](mailto:e.savioz@spelc.fr)

-Responsable du Mouvement des maîtres au 2nd degré :

Véronique Ducamin : [v.ducamin@spelc.fr](mailto:v.ducamin@spelc.fr)

## Reclassement des Maîtres délégués

Les Maîtres délégués sont en train d'être reclassés, sans reprise d'ancienneté, dans une grille indiciaire identique à celle des non-titulaires du public.

La Division de l'Enseignement privé du Rectorat, au regard des textes sortis, a dans un premier temps répondu à la demande du Ministère à savoir : reclasser les Maîtres auxiliaires à l'échelon égal ou immédiatement supérieur.

**Cas particuliers : les Maîtres délégués qui étaient en passe d'accéder à l'échelon supérieur à la date où prend effet le reclassement (01 / 09/ 2023) verront d'ici peu leur dossier étudié avec soin par le Rectorat afin de corriger un reclassement qui leur serait désavantageux.**

Si vous avez des questions ou des difficultés liées à votre reclassement, n'hésitez pas à nous contacter :

- Au 1 er degré, Isabelle Malet : [i.malet@spelc.fr](mailto:i.malet@spelc.fr) / 06 66 29 60 37

- Au 2nd degré, Claire Demolin Cordier : [c.demolin@spelc.fr](mailto:c.demolin@spelc.fr) / 06 75 07 57 25

## Inscription aux concours de l'Enseignement

La date d'inscription a été repoussée au jeudi 7 décembre à midi en raison du faible nombre d'inscrits.

**Il faut de toute urgence que soient envisagées de réelles mesures de revalorisation de la profession et d'amélioration des conditions de travail afin de rendre notre métier attractif.**

**Nous incitons vivement tous les professeurs non-titulaires à passer le concours.**

L'inscription aux concours se fait sur Cyclades. Voici le lien :

[Cyclades : inscription aux concours](#)

## Gestion des pactes sur Paris

Il est demandé aux chef(fe)s d'établissement de **ne pas faire signer plus de 50 % de pactes "innovation" sur le 2<sup>nd</sup> degré** sous peine que certains pactes soient refusés. Par ailleurs, des établissements se sont tout de même vu refuser des pactes alors qu'ils présentaient moins de 50% de pactes "innovation".

**La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique de Paris est en discussion avec le Rectorat.**

## Prise en charge partielle de location de vélos du service public

Les demandes de remboursement concernant l'indemnité "vélo" seront accessibles sur la plateforme Colibris du 1er au 31 décembre 2023.

Pour plus d'informations, ci-dessous, le lien vers la circulaire relative aux frais de transport :

[Circulaire frais de transport](#)

## Information école inclusive

Le livret de Parcours Inclusif (LPI) n'est pas encore mis en place sur Paris pour des raisons techniques.

## L'équipe du SPELC-PARIS est là pour vous aider!

Si vous rencontrez des difficultés liées à une **demande de reclassement**, à votre **rémunération**, si vous êtes en **désaccord avec l'avis final de votre rendez-vous de carrière**, ou pour **toute autre question professionnelle**, n'hésitez pas à nous contacter.

-1 er degré : Isabelle Malet

[i.malet@spelc.fr](mailto:i.malet@spelc.fr) / 06 66 29 60 37

- 2nd degré : Claire Demolin Cordier

[c.demolin@spelc.fr](mailto:c.demolin@spelc.fr) / 06 75 07 57 25

Pour devenir adhérent(e) du SPELC-PARIS

[Le bulletin d'adhésion est ici](#)